

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 15 décembre à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALICHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme MARTIN, M. BENECH, M. GAUFILLIER, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. ROUSSEAU, M. GRAJQEVCI, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	Mme CAMUSET, conseillère municipale, par Mme ROUYEYRE M. JIBRIL, conseiller municipal, par M. MARCHAND M. PERCHERON, conseiller municipal, par Mme BAALICHERIF Mme OCANA, conseillère municipale, par M. LAVENKA M. VAUVRE, conseiller municipal, par M. PATRON Mme MORIN, conseillère municipale, par M. PERRINO
Excusé(s) non Représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. RAFIK

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	27.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	6.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 7.12.2023	

---oooOooo---

N° 2023.86

ACQUISITION DE PARCELLE PARTIELLE SISE CHEMIN DES MAÇONS  
CADASTRES N°AT 164  
(propriété de Mme HUBLART Marie-Claude)

**La séance continuant,**

**Le Maire expose au Conseil :**

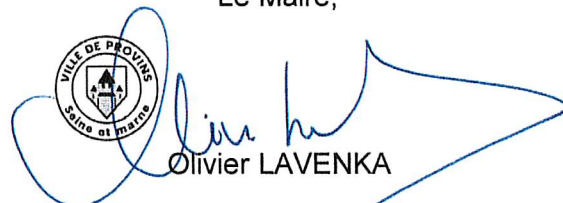
- Madame HUBLART Marie-Claude, propriétaire de la parcelle cadastrée AT n°164, située chemin des maçons a accepté de vendre à la collectivité une partie de sa parcelle d'une superficie de 72 m<sup>2</sup> au prix net vendeur de 300 € (Trois cents euros).
- La Ville de Provins est propriétaire de parcelles riveraines de ladite parcelle.
- Les frais d'actes inhérents à cette acquisition seront à la charge de la collectivité.
- Considérant l'intérêt que représente l'emplacement de ce terrain pour faciliter l'accès aux parcelles sous compromis de vente (projet Hôtel Akena).
- Il est proposé d'en faire l'acquisition.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (33 voix "pour") :**

- ⇒ De confirmer son accord pour l'acquisition de la parcelle AT 164 partielle d'une superficie de 72 m<sup>2</sup> appartenant à Madame HUBLART Marie-Claude, au prix net vendeur de 300 € (Trois cents euros).
- ⇒ De rappeler que les frais d'actes de vente inhérents à cette acquisition seront à la charge de la Collectivité ;
- ⇒ D'inscrire la dépense au budget de la Commune;
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,  
Pour expédition conforme,**

Le Maire,

  
Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 19.12.2023 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 19.12.2023



O. LAVENKA

Accusé de réception en préfecture  
077-217703792-20231215-DEL-2023-86-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

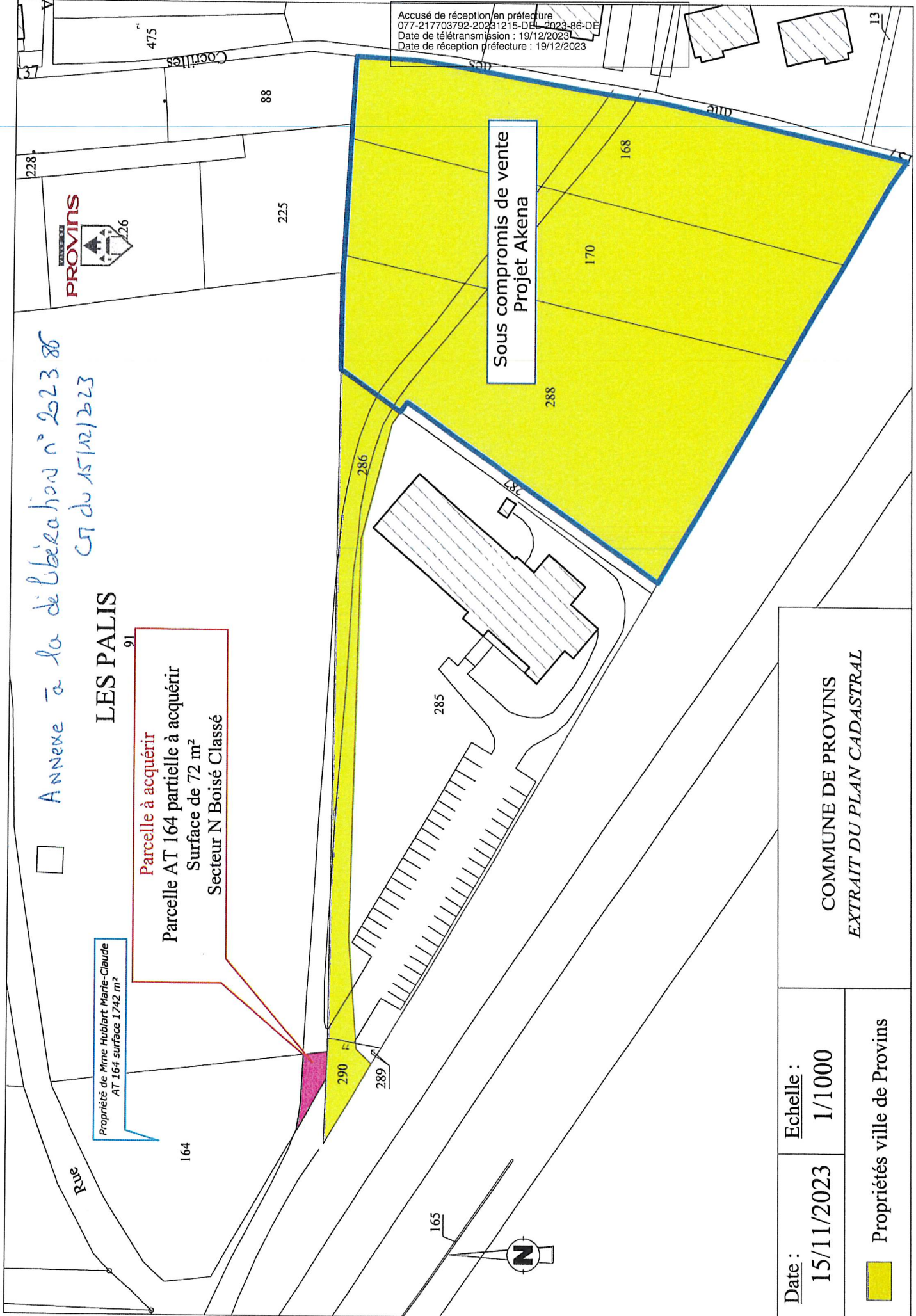
Sous compromis de vente  
Projet Akena

Annexe à la délibération n° 2023 86  
CT du 15/12/2023

### LES PALIS

Parcelle à acquérir  
Parcelle AT 164 partielle à acquérir  
Surface de 72 m<sup>2</sup>  
Secteur N Boisé Classé

Propriété de Mme Hublart Marie-Claude  
AT 164 surface 1742 m<sup>2</sup>



Date :	Echelle :
15/11/2023	1/1000
Propriétés ville de Provins	

COMMUNE DE PROVINS  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL